



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

2 RUE JULES VERNE - 85 250 SAINT-FULGENT

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

V2 - Date de diffusion 05/01/2021



## Rapport de stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

## MAITRISE D'OUVRAGE :

---



**Communauté de communes du  
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts**  
2, rue Jules Verne  
85 250 Saint-Fulgent

Jacky DALLET  
Président de la Communauté de  
communes du Pays de Saint-  
Fulgent - Les Essarts  
T 02 51 43 81 61  
@ j.dallet@cfulgent-essarts.fr

## ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :

---



**ALTEREA AGENCE DE PARIS**  
23, Avenue d'Italie  
75 013 Paris  
T 01 46 28 31 89

Kaouthar ZITOUNI  
Cheffe de Projet  
T 06 18 28 94 56  
@ kzitouni@alterea.fr

## SUIVI DU DOCUMENT :

---

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	15/07/2020	<i>1<sup>ère</sup> version du rapport</i>	PGAR	KZIT	JDAL
2	05/01/2021	<i>Modifications pour donner suite aux retours de la collectivité</i>	PGAR	KZIT	JDAL

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>RAPPEL DES CONSTATS</b>	<b>6</b>
<hr/>		
2.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS	6
2.2	PROFIL « CLIMAT-AIR-ENERGIE » DU TERRITOIRE	8
2.3	LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
<b>3</b>	<b>LA STRATEGIE « CLIMAT AIR ENERGIE » DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS</b>	<b>12</b>
<hr/>		
3.1	LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU TERRITOIRE	13
3.2	LES OBJECTIFS SECTORIELS	13
3.2.1	AGRICULTURE	13
3.2.2	TRANSPORT (ROUTIER ET NON ROUTIER)	15
3.2.3	INDUSTRIES	16
3.2.4	RESIDENTIEL	17
3.2.5	TERTIAIRE	18
3.2.6	DECHETS	20
3.3	LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	20
3.4	VERS LA NEUTRALITE CARBONE SUR LE TERRITOIRE : STRATEGIE DE COMPENSATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	22
3.5	DES EMISSIONS DE POLLUANTS A LA BAISSSE	23
3.6	UN PLAN D'ADAPTATION FACE A LA VULNERABILITE CLIMATIQUE	24
<b>4</b>	<b>STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION DU PCAET DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS</b>	<b>25</b>
<hr/>		

# 1 PREAMBULE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement et précisé à l'article R. 229-51.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit être élaboré au niveau intercommunal. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer leur PCAET.

À la suite de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et au décret n°2016-1110 du 11 août 2016, le PCAET est soumis à **évaluation environnementale des projets, plans et programmes**. Cette évaluation environnementale est une démarche continue et itérative tout au long du projet de PCAET. Elle consiste, à partir d'un état initial de l'environnement et des enjeux territoriaux identifiés, en une analyse des effets sur l'environnement du projet de PCAET avec pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial définit les éléments constituant ce document opérationnel. Le Plan Climat du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire, doit comprendre un diagnostic territorial, une stratégie fixant la trajectoire air-climat-énergie du territoire, portant au moins sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Le PCAET doit également comprendre un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence de la Communautés de communes, de contribuer aux objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Au moment de l'élaboration du PCAET, le SRADDET des Pays-de-la-Loire était toujours en cours de définition et d'adoption. Lorsque cela était possible, il a été fait référence aux objectifs du Projet de SRADDET ; il est dans les autres cas fait référence au SRCAE et au cadre national.

L'atteinte des objectifs passera par une mobilisation forte de tous les acteurs : villes, autorités locales, entreprises et citoyens. Ceux-ci sont invités à accroître leurs efforts et à soutenir les actions visant à réduire les émissions, ainsi qu'à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique.

Ce plan d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial à savoir : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors

production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Il définit des actions à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

## 2 RAPPEL DES CONSTATS

### 2.1 Présentation du territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

Situé dans la région Pays de la Loire, au Nord du département de la Vendée (85), la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est composée de 10 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Bazoges-en-Paillers, Les Brouzils, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, La Copechagnière, Essarts-en-Bocage, La Merlatière, La Rabatelière, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Fulgent. Elle comptait 27 241 habitants en 2015 sur un territoire d'environ 326 km<sup>2</sup> (voir [carte 1](#) page suivante).

La commune d'Essarts-en-Bocage représente 31,8% de la population totale du territoire, ce qui en fait la commune la plus peuplée du territoire. Saint-Fulgent et Chavagnes-en-Paillers arrivent en deuxième et troisième position.

La répartition de la population est nettement influencée par les infrastructures de transports. Le territoire est, à cet égard, structuré par des infrastructures routières, telles que l'A83 et la route départementale D137. L'aéroport de Nantes est localisé à 50 km au Nord-Ouest, et l'aéroport La Rochelle-Île de Ré est situé à 90 km au Sud-Ouest.

Le territoire est caractérisé par une urbanisation peu dense et un développement industriel important, générateur d'une situation économique positive. La zone d'activité de Saint-Fulgent et celle de La Mongie forment les principaux pôles d'emplois, cependant toutes les communes du territoire accueillent également des entreprises, formant un réseau économique assez étendu, caractéristique du bocage vendéen.

Le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts comptait 2037 établissements actifs au 1er janvier 2015 : le secteur industriel draine un nombre important d'entreprises spécialisées dans les activités connexes à l'industrie. Son poids dans l'économie locale est surreprésenté vis-à-vis des observations régionales et nationales.

Si la démarche d'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts intervient dans un contexte réglementaire, la collectivité n'en est pas moins un territoire d'ores et déjà engagé dans sa transition énergétique. De nombreuses actions en faveur de l'environnement ont été réalisées sur le territoire :

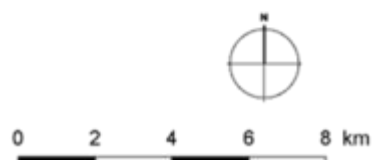
- Réalisation d'études Zones Humides ;
- Gestion différenciée des espaces verts ;
- Replantation de haies bocagères dans le cadre du programme "Contrats Paysages Ruraux" ;
- Aides à la rénovation énergétique ;
- Aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs classés non conformes ;
- Implantation d'un parc éolien (5 mâts) ;
- Installation d'une chaufferie bois pour l'alimentation du centre aquatique communautaire ;
- Soutien à la réutilisation et partenariat avec Emmaüs ;
- Vente de composteurs à tarif préférentiel ;
- Outil pour développement du covoiturage en Vendée (covoiturage.vendée) ;
- Renouvellement de la flotte intercommunale avec des véhicules électriques ;
- Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- Etc.



### Légende

- Limites départementales
- Limites de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

- Limites communales
- Espaces urbanisés mixtes
- Espaces urbanisés d'activités



*Carte 1 : Présentation du territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts  
(Source : data.gouv.fr, réalisation ALTEREA)*

## 2.2 Profil « Climat-Air-Energie » du territoire

Les besoins énergétiques du territoire s'élevaient, en 2014, à 1075 GWh ce qui représente 39,2 MWh par habitant et par an. La production d'énergie renouvelable s'élevait à la même date à 6,5 GWh sur le territoire ce qui représente moins de 1% des consommations. A noter qu'en 2017, d'après une étude menée par le SyDEV, la production locale d'ENR avait d'ores et déjà augmentée, pour atteindre 295 GWh, du fait de nombreux projets raccordés sur les dernières années (dont une unité de méthanisation et un parc éolien).

Les secteurs les plus fortement consommateurs d'énergie sont l'industrie, les transports routiers et le résidentiel. Les secteurs réglementaires les plus émetteurs sont l'agriculture, les transports routiers et le l'industrie. Pour rappel, le diagnostic a également livré une estimation des émissions indirectes liées aux intrants (secteur non réglementaire). Ce poste, calculé à partir du nombre de repas pris sur le territoire et des déchets produits, permet de donner à voir quel est le poids des « consommations du quotidien » ; il représentait en 2014 environ 65 000 teqCO<sub>2</sub>, soit plus que les secteurs Résidentiel et Tertiaire cumulés.

Le monde agricole se caractérise par des consommations d'énergies plutôt faibles (4,9% des consommations), mais des émissions importantes (51% des émissions de GES), liées à des émissions « non énergétiques » (dont l'origine n'est pas une consommation d'énergie, il peut s'agir d'un processus naturel de fermentation, des émissions liées à la digestion des animaux, etc.).

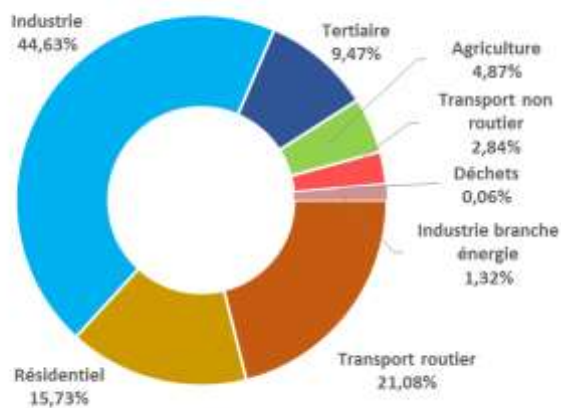


Figure 1 : Consommations d'énergies du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts en 2014

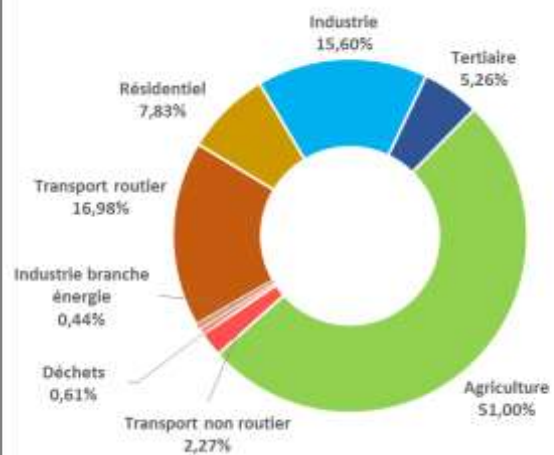


Figure 2 : Emissions de GES du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts en 2014

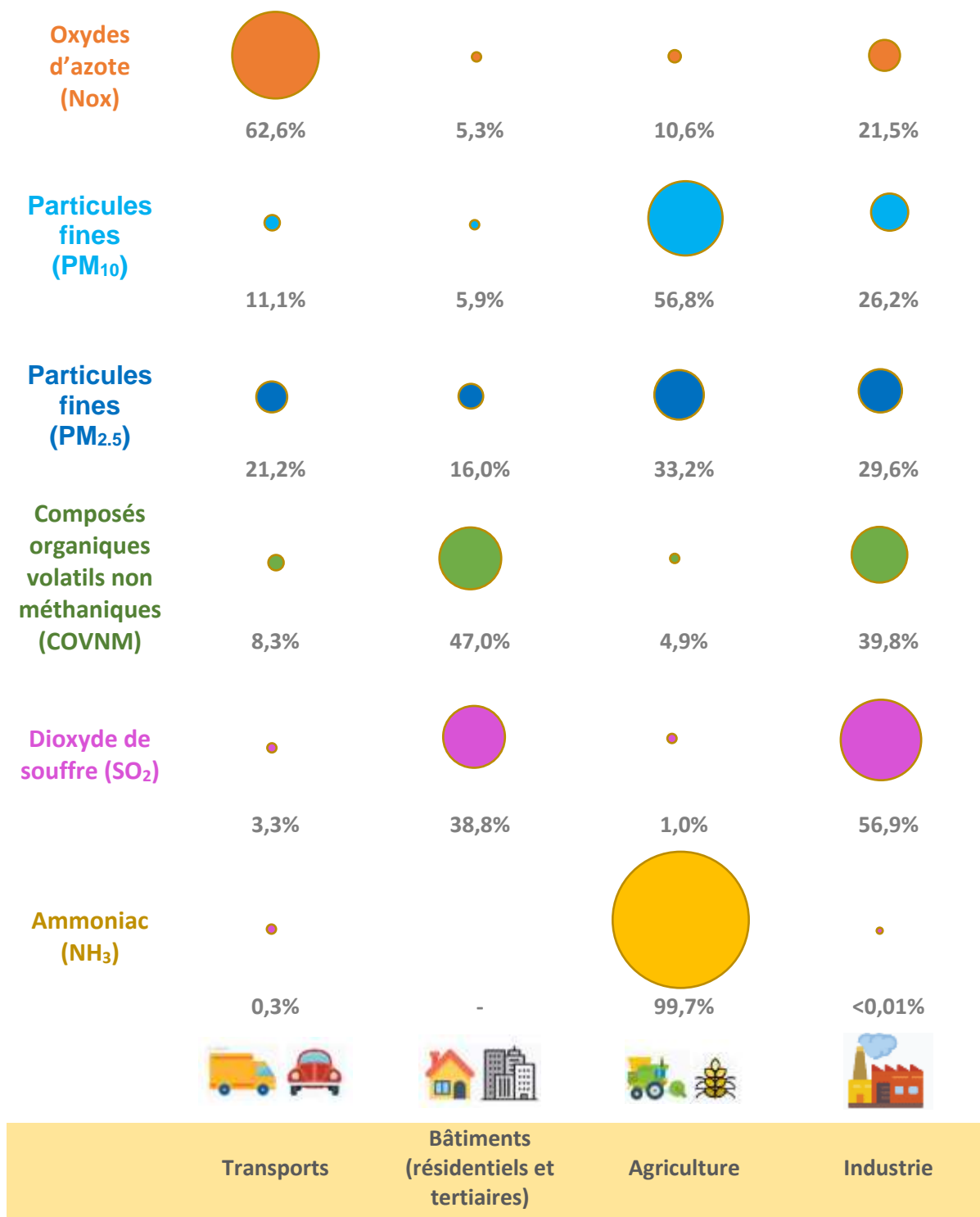
Le **mix énergétique territorial** est dominé par les sources fossiles (57,2%) telles que le gaz et les produits pétroliers (25,2% et 32,0% respectivement), suivi par l'électricité avec 26,0% du total des consommations d'énergie finale.

**Le PCAET du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts doit permettre d'aboutir à un territoire adapté au changement climatique dont les besoins énergétiques sont réduits et majoritairement couverts par les énergies renouvelables et de récupération produites localement.**

**Il y parviendra en prenant en considération l'ensemble des secteurs** et en ciblant ses actions sur les usages les plus consommateurs et/ou les plus émetteurs ; pour assurer la bonne application de ces actions, le PCAET devra autant que possible travailler avec les acteurs du territoire.



A l'échelle du territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, le secteur responsable de la plus grande part de polluants est l'agriculture, du fait du poids important de l'élevage dans l'économie locale. Le graphique ci-après représente la répartition des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, par source de polluant et par secteur.



La filière agricole est ainsi le secteur le plus émetteur de PM<sub>10</sub>, de PM<sub>2,5</sub> et d'ammoniac (NH<sub>3</sub>).

Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) pèse également lourdement sur plusieurs types d'émissions, et notamment en matière de dioxyde de soufre et de composés organiques volatils non méthaniques ; ces émissions domestiques sont souvent liées à des installations de chauffage vétustes, ne répondant pas aux normes actuelles.

L'Industrie joue également un rôle important : si ce n'est le secteur le plus émetteur que pour un seul secteur, il pèse pour plus de 20% des émissions de 5 polluants sur 6 mesurés.

Sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, aucun pic de pollution dépassant les seuils n'a été recensé sur l'année 2018. Il n'en reste pas moins que le territoire pèse un poids important dans les émissions de particules fines du département (9,3% des émissions départementales de PM<sub>10</sub> alors que le territoire représente 4,1% de la population vendéenne) et dans une moindre mesure des émissions d'ammoniac (8,4% des émissions départementales) et de NO<sub>x</sub> (7,1% des émissions départementales). C'est en grande partie due à la forte activité agricole sur le territoire et aux importantes activités de logistique.

### 2.3 La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est peu sujet aux vulnérabilités notamment grâce à son climat doux et à un changement climatique moins brutal que dans les régions méridionales. Le risque le plus prégnant est l'exposition aux inondations (par débordement des cours d'eau ou par ruissellement) et dans une moindre mesure l'exposition à la canicule.

Toutefois, le **changement climatique** à l'œuvre peut **modifier cette hiérarchie** ou bien **amplifier l'intensité** de certains risques présents sur le territoire :

- En venant notamment amplifier la récurrence et l'intensité des phénomènes de sécheresses augmentant par là-même la pression sur la ressource en eau.  
**Cela risque d'impacter fortement le territoire, et en particulier l'agriculture très présente et fortement consommatrice de ressources en eau.**
- La succession des périodes de pluie et de sécheresse va accroître le phénomène de retrait/gonflement des argiles.  
**Cela peut entraîner des dégâts matériels importants dans les structures des bâtiments situés sur des terrain argileux.**
- Enfin la qualité de l'air et de l'eau pourra se trouver dégradée lors des pics de chaleur. En effet, **les températures au-dessus de 30°C sont favorables à la création d'ozone au niveau du sol.**

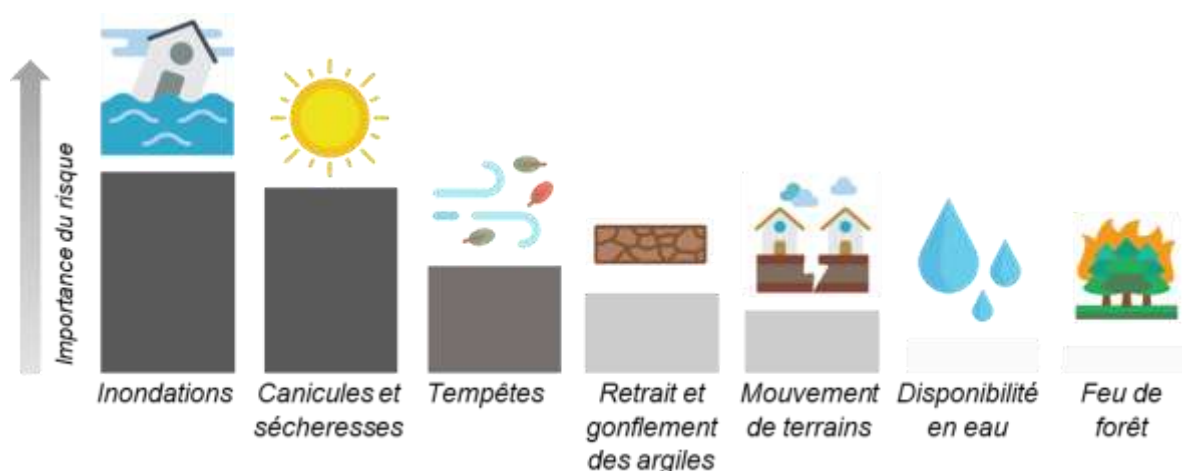


Figure 3 : Importance des vulnérabilités actuelles sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

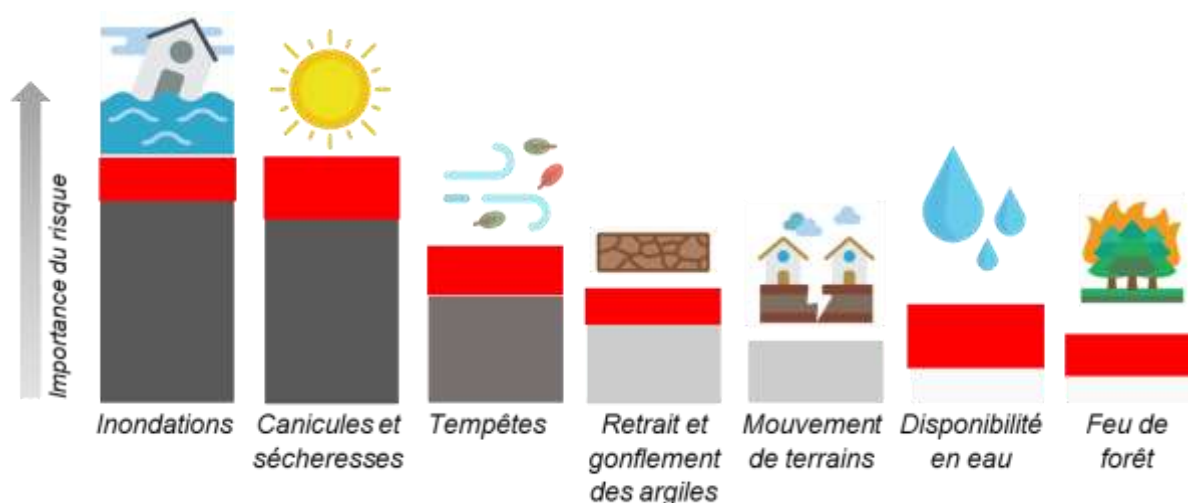


Figure 4 : Importance des vulnérabilités projetées à l'horizon 2050 sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

Sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, les conséquences du changement climatique prendront donc des formes diverses : des périodes de canicules et périodes de sécheresse plus fréquentes et plus intenses, des températures moyennes plus chaudes et des épisodes pluvieux plus intenses. La santé publique sera au cœur des problématiques liées à l'augmentation des températures (et des périodes caniculaires). Les populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes devront être protégées de ces effets. Plusieurs de ces événements peuvent aussi être couplés de risques sanitaires accrus (dégradation de la qualité de l'eau, de l'air, etc.).

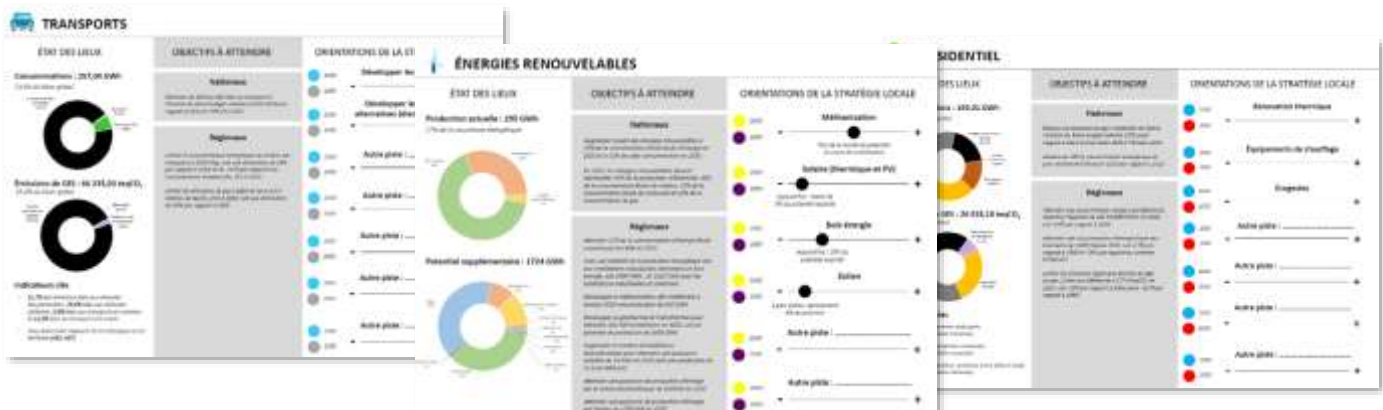
### 3 LA STRATEGIE « CLIMAT AIR ENERGIE » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

La prise de conscience des enjeux environnementaux, énergétiques et sociétaux, l'évolution des modes de consommation, le développement des énergies vertes, constituent un véritable défi, mais aussi une opportunité pour le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la transition sur le territoire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, au travers de son PCAET, a cherché à définir une stratégie territoriale basée sur l'identification de priorités et d'objectifs adaptés au territoire intercommunal. Cette volonté est passée par la définition d'objectifs quantifiés pour chaque secteur réglementaire, permettant de répondre aux engagements nationaux et régionaux en matière de réduction des émissions de GES, de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables locales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

La construction de la Stratégie s'est faite au travers de différentes démarches qui ont nourri la réflexion globale, permettant d'aboutir au scénario retenu par le Conseil communautaire :

- L'élaboration de 2 scénarios prospectifs de travail, projetant des évolutions possibles des trajectoires de la consommation d'énergie et des émissions de GES à horizon 2050. Le premier scénario a poursuivi les tendances actuelles (simulation « au fil de l'eau »), tandis que le deuxième a actionné autant de leviers que possible sur le volet « atténuation du changement climatique » indépendamment de leur faisabilité.
- L'analyse des incidences environnementales de ces deux scénarios, dans le cadre de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Celle-ci a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux (dans son acception la plus large) positifs ou négatifs ainsi que des points de vigilance lié à la mise en œuvre des scénarios et donc d'orienter la stratégie vers une voie la plus vertueuse possible.
- Les ateliers de définition des objectifs stratégiques, portant sur différentes thématiques du PCAET (Vulnérabilité, Industrie, Agriculture, Déplacements) ont permis de lister les divers leviers disponibles et de mettre au débat la possibilité de les appliquer sur le territoire, selon les moyens nécessaires et ceux disponibles, l'acceptabilité, etc.



*Figure 5 : Exemples de supports utilisés lors des ateliers « Stratégie »*

L'ensemble de ces démarches, des réunions associées et des itérations réalisées sont détaillées et explicitées au sein du rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique

(parties « Analyse des incidences environnementales du PCAET » et « Justifications des choix du projet »).

*In fine*, la stratégie repose sur une démarche transversale déclinant les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'un développement volontaire et conséquent du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales (ENR&R).

La stratégie retenue cherche à réunir à la fois les objectifs de l'atténuation et de l'adaptation : les solutions retenues pour l'atteinte d'un de ces deux objectifs ne doivent pas nuire à l'atteinte de l'autre.

### 3.1 Les principaux objectifs du territoire

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts souhaite au travers de son PCAET limiter la dépendance énergétique, réduire la facture énergétique et anticiper les évolutions climatiques à l'œuvre en favorisant l'adaptation du territoire. Si ces objectifs sont plutôt « qualitatifs » et transversaux, d'autres objectifs chiffrés ont également été définis :

- Une **réduction de 44% des consommations énergétiques entre 2014 et 2050** (pour une consommation globale de 683 GWh en 2050)
- Une **réduction de 63% des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2014 et 2050** (pour des émissions globales de l'ordre de 134 teqCO<sub>2</sub> en 2050)
- Une **augmentation importante de la production locale d'ENR&R**, afin que celle-ci soit **au-moins équivalente à la consommation à l'horizon 2050** (une partie des ENR&R étant injectées sur le réseau national, il n'est toutefois pas possible d'affirmer que l'intégralité des énergies consommées localement sont également produites localement). **La production locale visée représente 120% des besoins énergétiques projetés.**

Ces objectifs ont été définis à partir des différents degrés de mobilisation des leviers d'actions, pour chaque thématique sectorielle du PCAET. En conséquence, il s'agit d'un objectif global, qui varie selon chaque secteur. L'ensemble de ces leviers et objectifs sont présentés ci-après.

### 3.2 Les objectifs sectoriels

#### 3.2.1 Agriculture

Ce poste constitue la principale source d'émission de GES du territoire, il représente donc un enjeu majeur dans la démarche de transition du territoire. Concernant les consommations, le travail porte principalement sur la substitution des énergies fossiles consommées (au profit d'énergies plus vertueuses) et l'amélioration des pratiques et méthodes de production (réduction des apports d'engrais minéraux, évolution des modes d'alimentation des animaux, etc.).

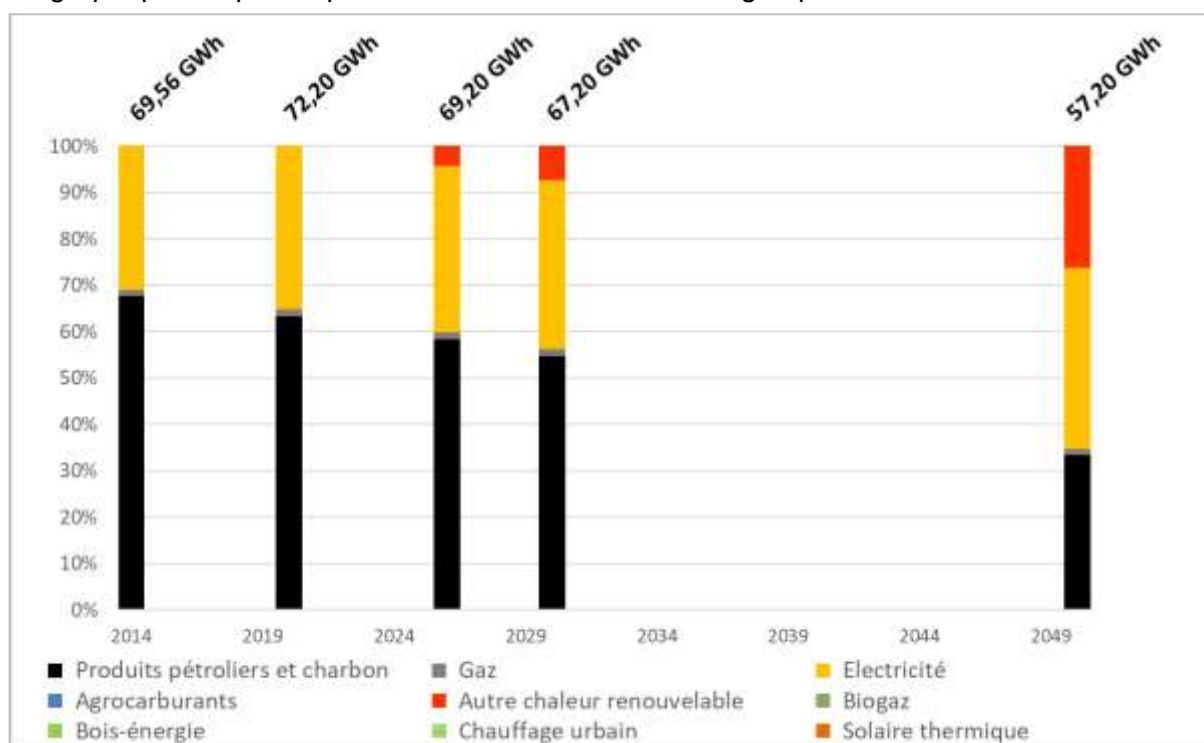
D'autres actions d'adaptation des bâtiments, d'optimisation des déplacements et des processus permettront d'économiser une partie de l'énergie consommée par le secteur. Enfin, un volet important est la valorisation des productions locales, sensées notamment permettre une réduction des consommations d'énergies, que ce soit pour les motorisations agricoles, ou pour les autres secteurs des déplacements (réduction des distances parcourues pour le fret, également pour l'approvisionnement des ménages).

La Communauté de communes fixe donc les objectifs suivant en termes de réduction des consommations d'ici 2050 :

	Energie consommée en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Energie consommée en 2026	2020-2030	Energie consommée en 2030	2020-2050	Energie consommée en 2050
Agriculture	<b>69,6 GWh</b>	+3,8%	Evolution des pratiques et méthodes culturales	-4,3%	<b>69,2 GWh</b> (-0,5%) *	-7,2%	<b>67,2 GWh</b> (-3,4%) *	-17,8%	<b>57,2 GWh</b> (-17,8%) *
			Substitution	0%		0%		0%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

Le graphique ci-après représente l'évolution du mix énergétique aux différentes échéances :



Les émissions de GES du secteur agricole sont en partie dues aux consommations d'énergie mais proviennent surtout d'émissions dites « non énergétiques ». Celles-ci sont pour partie liées à la gestion des effluents (lisiers, fumiers issus des élevages) mais également à l'usage de produits phytosanitaires d'origine chimique. Au travers de la mise en œuvre des différentes actions programmées, la Communauté de communes souhaite proposer de nombreuses solutions permettant de répondre aux problématiques liées à ces émissions non énergétiques.

Les résultats globaux en matière de GES sont les suivants :

	Emissions de GES en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Emissions de GES en 2026	2020-2030	Emissions de GES en 2030	2020-2050	Emissions de GES en 2050
Agriculture	<b>171,5 tCO<sub>2</sub>e</b>	-2,3%	Evolution des pratiques et méthodes culturales	-9,2%	<b>150,4 tCO<sub>2</sub>e</b> (-12,3%) *	-16,7%	<b>136,6 tCO<sub>2</sub>e</b> (-20,4%) *	-54,2%	<b>67,7 tCO<sub>2</sub>e</b> (-60,6%) *
			Substitution	-0,8%		-1,4%		-4,1%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

### 3.2.2 Transport (routier et non routier)

Accompagner les habitants du territoire vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement est un axe majeur du PCAET de la Communauté de communes.

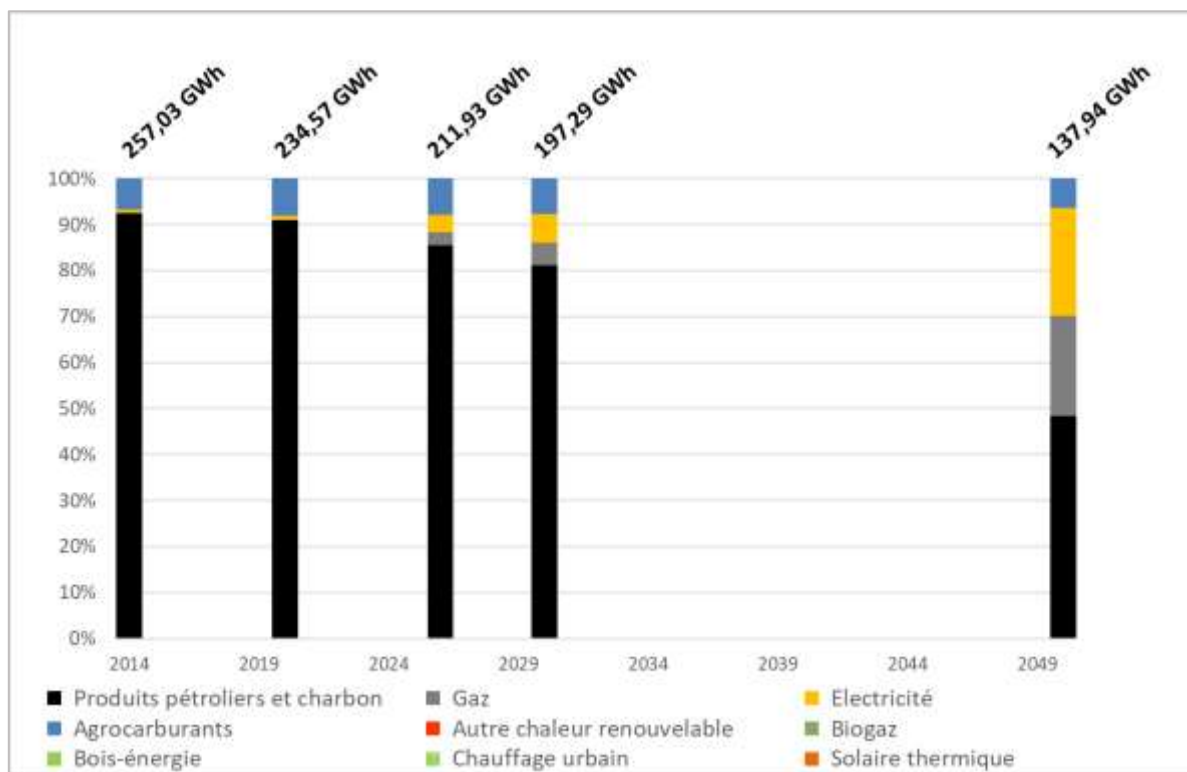
Pour se faire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts souhaite travailler prioritairement sur la façon dont se déplacent les citoyens du territoire. Ainsi un groupement d'actions vise à favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le but de réduire l'autosolisme et par conséquent le nombre de véhicules en circulation. L'objectif est qu'un automobiliste sur deux se soit reporté d'ici 2050 sur des modes de déplacements alternatifs. Un travail sur la conversion des véhicules actuels au profit de véhicules « propres » devrait également permettre de réduire l'impact du secteur transport. Cela passe notamment par le développement de la filière BioGNV pour la mobilité ainsi que l'électrification du parc de véhicules.

Ces mesures devraient permettre au Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts de viser les objectifs suivants concernant la réduction des **consommations d'énergie** :

	Energie consommée en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Energie consommée en 2026	2020-2030	Energie consommée en 2030	2020-2050	Energie consommée en 2050
Transports (voyageur + fret)	257,0 GWh	-8,7%	Covoiturage	-5,3%	211,9 GWh (-17,5%) *	-8,8%	197,3 GWh (-23,2%) *	-22,5%	137,9 GWh (-46,3%) *
			Autre report modal	-3,5%		-5,8%		-15,1%	
			Substitution	0%		0%		0%	

\*comparé à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

Le graphique ci-après représente l'évolution du mix énergétique aux différentes échéances :



La combinaison des actions de réduction de consommation ainsi que de réduction des **émissions de GES** (via la substitution) devraient permettre d'atteindre les objectifs suivants :

	Emissions de GES en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Emissions de GES en 2026	2020-2030	Emissions de GES en 2030	2020-2050	Emissions de GES en 2050
Transports (voyageur + fret)	<b>67,4 tCO<sub>2</sub>e</b>	-11,7%	Covoiturage	-3,9%	<b>53,4 tCO<sub>2</sub>e (-20,8%) *</b>	-6,8%	<b>48,6 tCO<sub>2</sub>e (-27,8%) *</b>	-18,0%	<b>28,3 tCO<sub>2</sub>e (-57,9%) *</b>
			Autre report modal	-2,3%		-4,0%		-11,3%	
			Substitution	-3,1%		-5,3%		-16,9%	

\*Par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

### 3.2.3 Industries

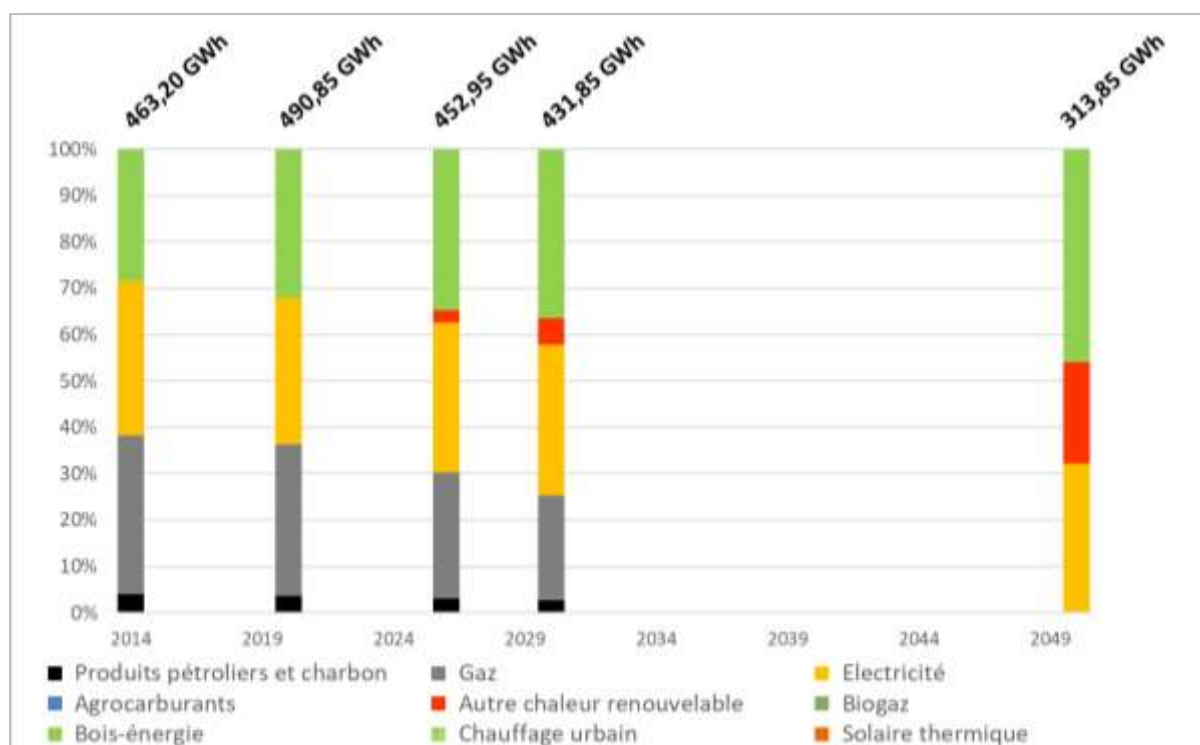
En ce qui concerne le secteur de l'industrie, les mesures prises concernent d'une part la substitution des énergies fossiles consommées (gaz, fioul) au profit d'énergie renouvelables produites localement. Ainsi, 100% des équipements doivent être remplacés d'ici 2050 afin d'atteindre les objectifs fixés par la Communauté de communes.

D'autre part, des objectifs « d'écologie industrielle » sont déclinés : une réduction des consommations d'énergie en lien avec l'amélioration des procédés de production et l'inscription dans une démarche d'économie circulaire, un comportement plus sobre des industriels et de leurs employés entraînant une optimisation des usages de l'énergie, etc. Les résultats escomptés sont les suivants :

	Energie consommée en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Energie consommée en 2026	2020-2030	Energie consommée en 2030	2020-2050	Energie consommée en 2050
Industrie	<b>463,2 GWh</b>	+6,0%	EIT	-8,2%	<b>453,0 GWh (-2,2%) *</b>	-12,8%	<b>431,9 GWh (-6,8%) *</b>	-38,2%	<b>313,9 GWh (-32,2%) *</b>
			Substitution	0%		0%		0%	

\*par rapport 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

Le graphique ci-après représente l'évolution du mix énergétique aux différentes échéances :





Les différentes actions mises en place par la Communauté de communes permettent également la **réduction des émissions** de GES par rapport à 2014 :

	Emissions de GES en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Emissions de GES en 2026	2020-2030	Emissions de GES en 2030	2020-2050	Emissions de GES en 2050
Industrie	<b>50,4 tCO<sub>2</sub>e</b>	-0,4%	EIT	-8,2%	<b>42,6 tCO<sub>2</sub>e</b> (-15,5%) *	-12,8%	<b>36,4 tCO<sub>2</sub>e</b> (-27,8%) *	-38,2%	<b>5,9 tCO<sub>2</sub>e</b> (-88,2%) *
			Substitution	-7,0%		-14,6%		-49,6%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

### 3.2.4 Résidentiel

La réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel est liée principalement à la rénovation massive à l'horizon 2050 des logements du territoire à un niveau moyen équivalent au BBC rénovation (80 kWh/m<sup>2</sup>/an) : la stratégie ambitieuse d'atteindre les 8400 logements rénovés entre 2014 et 2050.

Les nouvelles constructions seront réalisées tout en respectant les futures normes (passives ou à énergie positive) et des écogestes permettront de réduire les consommations liées aux « habitudes. »

Les orientations prioritaires pour le parc bâti résidentiel sont les suivantes :

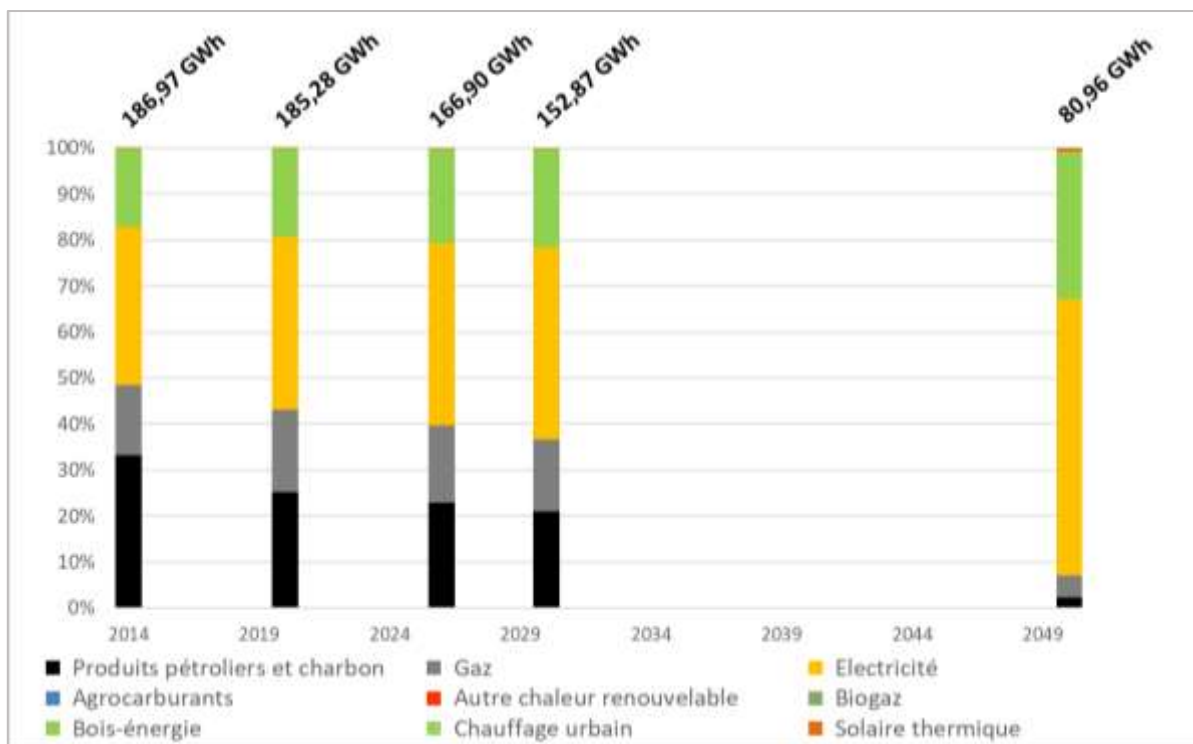
- **Renforcer la sobriété énergétique** : accompagner les citoyens dans l'adoption de comportements plus sobres pour diminuer la consommation énergétique ;
- **Développer l'efficacité énergétique** : accompagner les habitants dans leurs travaux de rénovation ce qui permet de réduire la consommation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique ;
- **Intégrer la vulnérabilité dans la réflexion** : adapter les bâtiments lors des rénovations et constructions neuves au changement de climat

De cette façon, la Communauté de communes vise une réduction de la **consommation annuelle d'énergie** des bâtiments résidentiels, par rapport à 2014 :

	Energie consommée en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Energie consommée en 2026	2020-2030	Energie consommée en 2030	2020-2050	Energie consommée en 2050
Résidentiel	<b>187,0 GWh</b>	-0,9%	Rénovation	-8,4%	<b>166,9 GWh</b> (-10,7%) *	-14,6%	<b>152,9 GWh</b> (-18,2%) *	-46,8%	<b>81,0 GWh</b> (-56,7%) *
			Ecogestes	-1,5%		-2,8%		-9%	
			Substitution	0%		0%		0%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

Le graphique ci-après représente l'évolution du mix énergétique aux différentes échéances :



En plus de la réduction des consommations d'énergies, la diminution des émissions de GES passe en bonne partie par l'accompagnement proposé par la Communauté de communes pour sortir des énergies fossiles. Ainsi, d'ici 2050, 1500 logements fonctionnant à l'aide d'équipement fioul seront accompagnés vers une substitution au profit d'énergies plus vertueuses.

Les objectifs de **réduction des émissions GES** associés à toutes les orientations précitées sont les suivants :

	Emissions de GES en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Emissions de GES en 2026	2020-2030	Emissions de GES en 2030	2020-2050	Emissions de GES en 2050
Résidentiel	31,9 tCO <sub>2</sub> e	-9,2%	Rénovation	-6,3%	25,6 tCO <sub>2</sub> e (-19,8%) *	-10,9%	22,6 tCO <sub>2</sub> e (-29,1%) *	-35,1%	7,7 tCO <sub>2</sub> e (-75,9%) *
			Ecogestes	-1,2%		-2,3%		-7,5%	
			Substitution	-3,1%		-6,8%		-24,1%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

### 3.2.5 Tertiaire

A l'image du parc résidentiel, les objectifs de réduction des consommations d'énergies passent d'abord par une rénovation massive de l'ensemble du parc, pour atteindre, là aussi, une performance du niveau BBC rénovation après travaux.

Les nouvelles constructions seront réalisées tout en respectant les futures normes (passives ou à énergie positive). De plus, des actions de sensibilisation aux écogestes devraient permettre une réduction des consommations d'énergie supplémentaire.

Les orientations prioritaires pour le parc bâti tertiaire sont les suivantes :

- **Rénover le parc bâti tertiaire** dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;

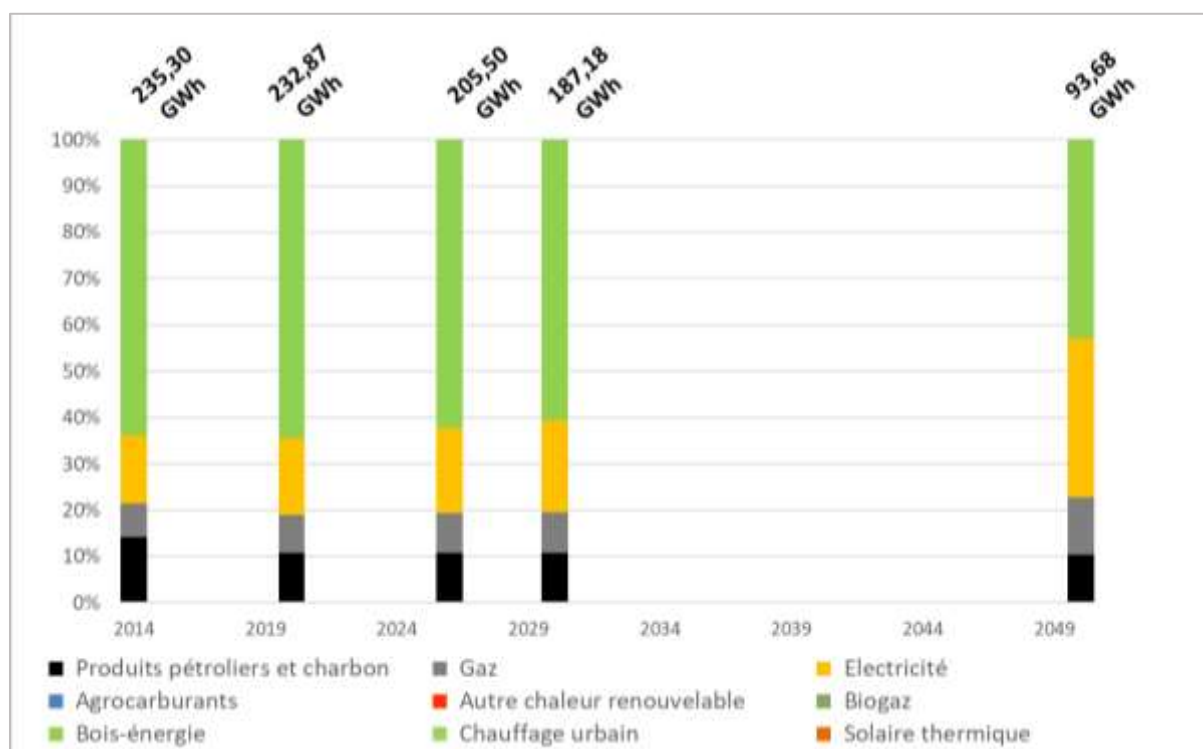
- **Substituer la totalité des équipements fonctionnant au fioul** au profit de sources d'énergies plus propres ;
- **Intégrer la vulnérabilité dans la réflexion** : permettre aux acteurs du tissu économique de comprendre et de prendre en compte les enjeux liés à la vulnérabilité.

De cette façon, la Communauté de communes vise une réduction de la **consommation annuelle d'énergie** des bâtiments tertiaires :

	Energie consommée en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Energie consommée en 2026	2020-2030	Energie consommée en 2030	2020-2050	Energie consommée en 2050
Tertiaire	<b>235,3 GWh</b>	-1,0%	Rénovation	-10,2%	<b>205,5 GWh</b> (-12,7%) *	-16,7%	<b>187,2 GWh</b> (-20,5%) *	-50,2%	<b>93,7 GWh</b> (-60,2%) *
			Ecogestes	-1,5%		-2,8%		-9%	
			Substitution	0%		0%		0%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

Le graphique ci-après représente l'évolution du mix énergétique aux différentes échéances :



En plus de la réduction des consommations d'énergies, la diminution des émissions de GES passe, à l'instar du secteur résidentiel, en bonne partie par l'accompagnement proposé par la Communauté de communes pour sortir des énergies fossiles.

Cette baisse des **émissions** se ventile de la manière suivante :

	Emissions de GES en 2014	Tendance 2014-2020 estimée par PROSPER		2020-2026	Emissions de GES en 2026	2020-2030	Emissions de GES en 2030	2020-2050	Emissions de GES en 2050
Tertiaire	16,6 tCO <sub>2</sub> e	-10,8%	Rénovation	-5,7%	13,8 tCO <sub>2</sub> e (-17,2%) *	-9,3%	12,9 tCO <sub>2</sub> e (-22,4%) *	-31,6%	8,4 tCO <sub>2</sub> e (-49,4%) *
			Ecogestes	-0,9%		-1,5%		-4,5%	
			Substitution	-0,2%		-0,8%		-2,4%	

\*par rapport à 2014 (le chiffre « total » peut différer de la somme des actions du fait des arrondis)

### 3.2.6 Déchets

Une politique globale concernant la gestion des déchets sera mise en place par la Communauté de communes. Celle-ci devrait notamment permettre de poursuivre la réduction engagée des tonnages de déchets collectés par habitant et par an. Ainsi, non seulement les émissions liées directement au tonnage de déchet vont diminuer mais également toutes celles relatives à leur collecte et leur traitement.

Les consommations et émissions associées restent très faibles.

### 3.3 Le développement des énergies renouvelables

**En matière de transition énergétique, l'information et la formation des citoyens d'une part, l'efficacité énergétique des différents secteurs d'activité d'autre part, sont primordiales. Ceci suppose des efforts de plus en plus importants auprès des acteurs, pour agir sur les transformations individuelles, collectives et organisationnelles pour réduire fortement les consommations d'énergies du territoire.** Cette transition passe à la fois par la réduction de la consommation et par une intégration des ENR&R dans les consommations. Ces dernières, issues pour partie d'une production locale (toitures des particuliers, méthanisation sur les exploitations agricoles, bois local, etc.) et pour le reste importées du réseau national, ont pour objectifs de diminuer les émissions de GES concernant l'énergie consommée. Comme évoqué précédemment, la réduction de la consommation passera notamment par :

- La **sobriété énergétique** : la réduction grâce à la modification des habitudes en matière de consommation des acteurs du territoire ;
- La **rénovation thermique** : au niveau BBC, de la plupart des bâtiments;
- La **substitution** des équipements fioul : mise en place de nouveaux équipements plus performants et fonctionnant à l'aide d'énergies « propres » dans le but de sortir complètement de l'utilisation du fioul d'ici 2050.

Cela permet de fixer les objectifs suivants en matière de consommation d'énergie :

	2014	2020	2026	2030	2050
<b>Consommation finale</b>	1211 GWh	1197 GWh	1108 GWh	1035 GWh	683 GWh
<b>Evolution par rapport à 2014</b>	-	-1,2%	-8,5%	-14,5%	-43,6%

**Pour la collectivité, s'engager vers la transition énergétique implique également de revoir en profondeur son système de production énergétique et de limiter au maximum l'emprise des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables et de récupération.**

Cela permettra au territoire de gagner en indépendance énergétique d'une part et d'autre part de limiter les émissions de GES liées aux consommations d'énergie résiduelles. En effet, la stratégie propose de se tourner vers une production locale d'ENR&R qui permettrait entre autres de créer de l'emploi autour de ce secteur de manière locale et non délocalisable.

	2014	2020	2026	2030	2050
<b>Consommation finale</b>	1211 GWh	1197 GWh	1108 GWh	1035 GWh	683 GWh
<b>Evolution par rapport à 2014</b>	-	-1,2%	-8,5%	-14,5%	-43,6%
<b>Production d'ENR&amp;R locales</b>	6,5 GWh	295 GWh	380,2 GWh	436,9 GWh	720,8 GWh
<b>Rapport entre production locale ENR&amp;R et consommation d'énergie</b>	0,5%	24,6%	32,8%	39,5%	93,1%

Cette ambition repose sur plusieurs aspects dont :

- **Développement fort des filières de production locales** : bois-énergie, solaire (photovoltaïque et thermique), développement des réseaux de chaleur urbain, etc.
- **Forte réduction de la consommation d'énergie fossile** (comme présenté dans les parties précédentes)

Ces leviers concernent l'ensemble des secteurs et sont détaillés dans le Plan d'Actions, lequel identifie des valeurs chiffrées pour chacun d'eux. Avec l'émergence de la production d'ENR&R locale, le profil énergétique du territoire se trouve profondément modifié.

Il est ainsi projeté une production supplémentaire par rapport à 2014 par filière en 2050 de :

- **Éolien : 135 GWh**  
*(soit 20% du potentiel global identifié via l'étude du SyDEV)*
- **Solaire photovoltaïque : 106,3 GWh**  
*(soit 50% du potentiel global identifié via l'étude du SyDEV)*  
Dont 105 GWh sous la forme d'installations individuelles et 1,3 GWh sous la forme de parcs au sol.
- **Méthanisation : 140 GWh**  
*(soit 90% du potentiel global identifié via l'étude du SyDEV)*
- **Bois énergie : 324 GWh**  
*(soit 100% du potentiel « bois local » et 50% du potentiel « bois déchet » identifié via l'étude du SyDEV)*
- **Chaleur fatale : 9 GWh**  
*(soit 50% du potentiel global identifié via l'étude du SyDEV)*

*Note : Le total projeté à horizon 2050 s'appuie d'une part sur la consommation d'énergie de 2017, à laquelle est ajoutée la production supplémentaire développée sur la période 2017-2050.*

*Il convient toutefois de préciser que certaines énergies peuvent être produites localement bien qu'elles seront vraisemblablement injectées sur les réseaux nationaux (biogaz, électricité éolienne) et, inversement, certaines énergies déjà consommées localement ne proviennent pas nécessairement d'une production locale. Par ailleurs, un delta réside dans la consommation issue des réseaux d'énergies nationaux. Ceux-ci prévoient une évolution de la part d'énergie renouvelable (33% en 2030) dans le mix énergétique français ; cette consommation d'EnR « indirecte » n'est pas incluse dans le calcul réalisé.*

### 3.4 Vers la neutralité carbone sur le territoire : stratégie de compensation des émissions de gaz à effet de serre

Les efforts de réduction des émissions de GES sont différents selon les secteurs. En effet, certaines actions ayant un impact fort sur les émissions de GES peuvent être plus facilement mises en place (par exemple en matière d'évolution des comportements ou de gestion du bâti public), tandis que d'autres actions nécessiteront une inscription plus longue dans le temps.

*Les objectifs définis sont les suivants :*

	2014	2020	2026	2030	2050
<b>Emissions de GES</b>	354 teqCO <sub>2</sub>	337 teqCO <sub>2</sub>	301 teqCO <sub>2</sub>	273 teqCO <sub>2</sub>	134 teqCO <sub>2</sub>
<b>Evolution par rapport à 2014</b>	-	-4,7%	-14,7%	-22,8%	-62,2%

Les secteurs Industrie et Résidentiel sont ceux pour lesquels la baisse est la plus forte (respectivement -89,5% et -75,9%) le secteur Tertiaire est celui pour lequel la baisse est la plus faible (-49,4%). Le monde agricole, dont une grande partie des émissions sont non énergétiques, est plutôt limité dans les possibilités d'actions permettant de réduire les émissions de GES. Celles-ci passeraient notamment par un ralentissement de l'activité ce qui nécessiterait une évolution importante des équilibres alimentaires régionaux et nationaux. La transition envisagée doit, autant que possible, accompagner les professionnels, les consommateurs, les territoires dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires et pratiques d'achats, afin d'assurer l'équilibre entre productions et consommations. Il parvient tout de même à une baisse de 60,6% de ses émissions entre 2014 et 2050 (voir partie 3.2).

En outre, la Communauté de communes souhaite accroître sa capacité de séquestration du carbone atmosphérique, afin de s'aligner sur une perspective de neutralité carbone à long terme. Pour rappel, le diagnostic du PCAET faisait état en 2014 d'une capacité de séquestration carbone équivalente à 11,97 teqCO<sub>2</sub> par an, soit environ 3,4% des émissions de GES estimées à cette même date. Cette capacité de séquestration est principalement liée à la couverture boisée du territoire.

Via sa stratégie, la Communauté de communes a défini un objectif de renforcement de la capacité de stockage du carbone par :

- L'accroissement du couvert boisé (via essentiellement la replantation de haies) ;
- Le développement des prairies et plus généralement des sols non retournés (permettant d'emmagasiner durablement par les systèmes racinaires des plantes le carbone dans les sols) ;
- La désimperméabilisation ponctuelle en milieu urbain, assorti de plantations variées
- Le développement de l'usage du bois dans les matériaux de construction.

*La mise en place de cette stratégie doit permettre d'aboutir aux objectifs suivants :*

	2014	2020	2026	2030	2050
<b>Emissions de GES</b>	354 teqCO <sub>2</sub>	337 teqCO <sub>2</sub>	301 teqCO <sub>2</sub>	273 teqCO <sub>2</sub>	134 teqCO <sub>2</sub>
<b>Evolution par rapport à 2014</b>	-	-4,7%	-14,7%	-22,8%	-62,2%
<b>Capacité de séquestration annuelle du carbone</b>	-12 teqCO <sub>2</sub>	-12 teqCO <sub>2</sub>	-24 teqCO <sub>2</sub>	-32 teqCO <sub>2</sub>	-72 teqCO <sub>2</sub>
<b>Rapport entre la capacité de séquestration et les émissions de GES</b>	3,4%	3,6%	8,0%	11,7%	53,7%

### 3.5 Des émissions de polluants à la baisse

Les actions du PCAET permettront à la collectivité de réduire les émissions de polluants atmosphériques. La Communauté de communes s'aligne sur l'objectif de respect de la réglementation européenne en matière de polluants.

La lutte contre la pollution de l'air est un enjeu fort pour les habitants et les acteurs du territoire. Elle s'appuie en premier lieu sur une évolution très forte des pratiques de déplacements (réduction des déplacements motorisés et des distances parcourues, mais aussi changement de motorisation, notamment en faveur de l'électrique, non émetteur de polluants).

Plusieurs pistes d'actions envisagées concourent à l'objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Le secteur des transports routiers, premier émetteur de NOx (environ 64,6% des émissions) sera la cible d'action de réduction de ces dernières. Par exemple, le remplacement projetés de déplacements effectués avec des véhicules essence par des véhicules électrique ou des mobilités actives permet de supprimer les émissions de NOx. En effet, les mobilités actives ne sont émettrices d'aucun polluant atmosphérique et l'électricité n'émet que 0,03tNOx/GWh (lié à la production de l'électricité et non lors de l'usage). De même, les effets sur les émissions de particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> sont assez importants).

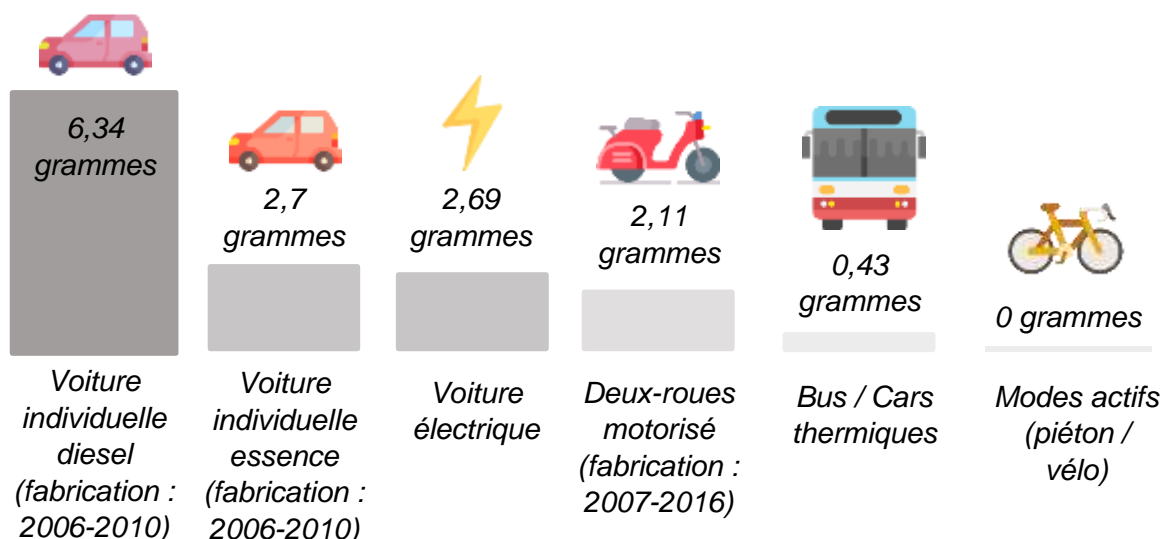


Figure 6 : Émissions de PM<sub>10</sub> pour 100 km parcourus, selon le mode de déplacement utilisé et la date de fabrication. (Source : CITEPA, AirParif, ALTEREA)

Par ailleurs, la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux, comme la substitution des chauffages au fioul fortement émetteurs de polluants, devrait permettre de réduire la pollution globale de l'air sur le territoire.

Plusieurs actions dont le but premier est la baisse de la consommation énergétique ou des émissions de GES auront donc également des effets subsidiaires sur la qualité de l'air.

Enfin, le développement du couvert végétal du territoire permettra de limiter les effets de la pollution (pouvoir « filtrant » de certains types de végétaux).

En dépit de ces impacts positifs, il est difficile d'estimer des niveaux d'émissions de polluants à l'horizon 2050, ces émissions dépendant de nombreux paramètres non arrêtés dans la Stratégie du PCAET et dans le Plan d'Actions (type d'équipement de chauffage utilisé, modèles de véhicules achetés et repris, capacité d'absorption des végétaux, etc.)

### 3.6 Un plan d'adaptation face à la vulnérabilité climatique

Les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dites d'atténuation, produiront leurs résultats à l'échéance de plusieurs décennies. Par ailleurs, le système climatique est soumis à une certaine forme d'inertie, qui a pour conséquence de décaler dans le temps les effets du changement climatique. En conséquence, les évolutions du climat projetées pourront être réduites à long terme, mais demeurent valables à court et moyen termes. L'ensemble des territoires doivent anticiper cette évolution, et favoriser l'adaptation de leurs milieux.

L'adaptation est définie dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC comme « *l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques* ». Elle vise ainsi à limiter les impacts du changement climatique, les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

L'adaptation au changement climatique est donc **un complément à la politique d'atténuation** d'une collectivité. Elle doit être fondée sur une politique stratégique claire **d'anticipation** des impacts du changement climatique et des dommages potentiels à venir et non par des réponses immédiates et non réfléchies pour résoudre ces difficultés. Cette « mal-adaptation » peut entraîner des conflits avec les mesures d'atténuation :

- Le recours massif à la climatisation lors des périodes caniculaires, augmentent ainsi les consommations énergétiques et les émissions de GES ;
- L'utilisation des matériaux très carbonés (acier, béton, ciment, etc.) pour adapter des bâtiments aux effets du changement climatique favorisent le développement d'industries fortement émettrices de GES ;
- Etc.

Les actions à mettre en place doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : les villes, la société civile, les associations, les entreprises, les usagers et les acteurs privés. Tous devront être impliqués pour agir en vue d'atteindre un objectif partagé : celui d'un territoire capable de s'adapter au changement climatique. La Communauté de communes s'est donc saisie de cet enjeu, et plusieurs orientations sont envisagées dans sa stratégie :

- **L'Information et la Prévention** : Renforcer la prévention et l'information des habitants et acteurs du territoire (notamment lors d'épisodes de dégradation de la qualité de l'air).
- **L'Aménagement des bâtiments** : La programmation de travaux énergétiques dans les bâtiments est considérée comme une opportunité de réaliser également des travaux d'adaptation au changement climatique, pour par exemple mieux prendre en compte la notion de confort d'été.
- **L'Intégration des espaces naturels** : Favoriser la végétalisation des espaces urbanisés, renforcer le maillage bocager en milieu agricole, développer le stockage carbone à travers la protection d'espaces naturels, etc.
- **La Préservation des ressources en eau** : Protéger les zones humides, réutiliser les eaux de pluies, améliorer la performance des réseaux, afin de diminuer la pression globale sur la ressource en eau.

Si certaines orientations et actions concourent donc à la fois aux objectifs d'atténuation et d'adaptation, une partie est également spécifiquement dédiée à la thématique de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique. Peuvent en particulier être citées les actions sur la gestion durable de l'eau ou sur la réduction de l'imperméabilisation des sols.



## 4 STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION DU PCAET DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

Le scénario de la stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts repose donc sur de nombreux travaux et échanges avec les services de la collectivité, les partenaires institutionnels, économiques et associatifs et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire. Il a également cherché à inclure, autant que possible, la logique de l'évaluation environnementale afin de limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et de consolider les impacts positifs attendus.

Ce scénario doit permettre la structuration du plan d'actions, au travers de 4 axes :

- **Axe 1**  
Des collectivités actrices de la transition
  
- **Axe 2**  
Des acteurs économiques qui limitent leur impact sur l'environnement
  
- **Axe 3**  
Des habitants accompagnés et engagés dans la transition énergétique
  
- **Axe 4**  
L'ensemble du territoire actif dans la transition et qui s'appuie sur ses ressources

En tout, une quinzaine d'actions sont programmées sur les 6 années de mise en œuvre du PCAET. Elles sont présentées de manière succinctes ci-après ; un rapport dédié présente de manière exhaustive l'ensemble des actions et de leurs moyens associés.

## **Axe 1**

### **Des collectivités actrices de la transition**

---

L'objectif au travers de cet axe est de poursuivre et amplifier l'ensemble des actions menées par la collectivité sur son patrimoine propre et ses compétences. Il s'agit à la fois de « montrer l'exemple » et de créer une dynamique qui puisse se traduire par des actions similaires ou complémentaires des autres collectivités, partenaires, ou acteurs locaux.

*Les actions préinscrites sont les suivantes :*

- Eco responsabilité des services dans leurs pratiques
- Intégrer les enjeux du PCAET dans la commande publique
- Favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des ressources
- Réaliser une étude mobilité/schéma des déplacements et un plan de déplacement administration (PDA)
- Exemplarité énergétique du patrimoine public

## **Axe 2**

### **Des acteurs économiques qui limitent leur impact sur l'environnement**

---

L'objectif de cet axe est de s'adresser spécifiquement aux acteurs économiques locaux : les activités représentant plus de la moitié des consommations d'énergies en particulier. Plusieurs orientations sont fixées : la recherche de la sobriété et de l'efficacité d'une part, mais aussi la mise en relation des acteurs et le développement des concepts affiliés à l'économie circulaire.

*Les actions préinscrites sont les suivantes :*

- Eco responsabilités au travail (consommations, déchets, mobilités, etc.)
- Favoriser les synergies entre entreprises
- Développer de nouvelles filières d'usage, de récupération et de réemploi
- Inciter et déployer le covoiturage

### **Axe 3**

#### **Des habitants accompagnés et engagés dans la transition énergétique**

---

Troisième cible spécifique du PCAET, les habitants sont pleinement impliqués dans la démarche de transition énergétique au travers de cet axe. La volonté est ici de promouvoir les gestes et pratiques les plus respectueux de l'environnement, en mettant en exergue les cobénéfices que peuvent en tirer les habitants, qu'ils soient liés au confort, aux finances, ou aux conditions sanitaires.

*Les actions préinscrites sont les suivantes :*

- Mobiliser les habitants
- Développer la pratique des modes actifs (vélo et marche)
- Accompagner la rénovation énergétique des habitations
- Diffuser les bonnes pratiques, les écocgestes

### **Axe 4**

#### **L'ensemble du territoire actif dans la transition et qui s'appuie sur ses ressources**

---

Enfin, au-delà des cibles prédéterminées, un certain nombre d'actions s'adressent à l'ensemble du territoire et des acteurs, il s'agit en particulier des actions concernant le développement des énergies renouvelables, les déplacements, l'alimentation, l'eau et les déchets.

*Les actions préinscrites sont les suivantes :*

- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Valoriser les circuits courts et une agriculture respectueuse de l'environnement
- Encourager la réparation et le réemploi et favoriser les gestes de réduction des déchets
- Favoriser la conversion des véhicules thermiques en motorisations alternatives
- Agir pour une gestion durable et responsable de l'eau